**FICHE D’INFORMATIONS LEGALES**

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

**L’ENTREPRISE**

Nom : AMETHIS ADVISORY SAS (ci-après « **Amethis** »)

Siège social : 18, rue de Tilsitt 75017 Paris

SIREN : 537 454 779

NAF : 7022Z – Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion

ANACOFI – CIF : n°E003182

Les informations recueillies par Amethis sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Monsieur Fayçal AMMOUR, désigné DPO de la société pour le suivi de la relation contractuelle avec les clients CIF.

Elles sont conservées pendant 5 ans (art. 2224 du code civil) à compter de l’extinction de la relation contractuelle et sont destinées à la direction juridique/compliance groupe, l’assistance de direction et les dirigeants de Amethis ainsi qu’aux associations et autorités de tutelle représentatives (AMF, ANACOFI-CIF).

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d’accès, d’opposition, d’effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant :

***Fayçal Ammour***

DPO

Adresse : 4, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Email : Faycal.Ammour@Amethis.com

Tel : 00352621825850

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

**STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE**

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d’immatriculation 13000848 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

**CIF (Conseiller en investissements financiers)** susceptible de fournir des conseils en investissement de manière indépendante au sens de l’article 325-5 du code monétaire et financier et enregistré auprès de l’Association nationale des conseils financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l’Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro E010268, adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

Cette activité est contrôlable par l’AMF.

Amethis dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l’ANACOFI et de l’ANACOFI-CIF, d’une couverture en responsabilité civile professionnelle au titre du conseil en investissements financiers : 300 000 euros par sinistre et 600 000 euros par période d’assurance. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier.

Souscrites auprès de : Beazley Insurance

Numéro de police : n°YP044E20ANDF

Responsabilité civile professionnelle : 7 000 000 euros (CIF)

Amethis s’est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l’**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l’association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr/) ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

**LISTE DES PARTENAIRES**

Amethis est détenu à 51 % par AMETHIS PARTNERS S.A et à 49% par Edmond de Rothschild Private Equity Luxembourg S.A.

Amethis déclare qu'il n'existe pas à ce jour de convention de courtage, de distribution, ou de commercialisation avec un tiers.

**MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN CIF**

Amethis est rémunéré au titre de son activité de conseil en investissement à hauteur des honoraires fixés dans l’annexe 1 du contrat de conseil en investissement ci-joint. En tant que conseiller indépendant, Amethis se rémunère exclusivement par des honoraires de conseil payés par le client et s’engage à ne pas conserver les commissions et à vous les reverser aussi rapidement que possible.

Ainsi dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail suffisant d’instruments financiers disponibles sur le marché. Ces instruments sont suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs, ou à leurs fournisseurs et ne se limitent pas à ceux avec lesquels le conseiller entretient des relations étroites prenant la forme tous liens capitalistiques, économiques ou contractuels pouvant remettre en cause l’indépendance du conseil fourni.

**MODE DE COMMUNICATION**

Les modes de communications sont résumés au point 16 du contrat de conseil en investissement ci-joint.

**TRAITEMENT DES RECLAMATIONS**

(Article 325-23 du RGAMF et instruction DOC-2012-07 applicable au 1er janvier 2024 de l’AMF)

Pour toute réclamation, Amethis peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 18, rue de Tilsitt 75017 Paris ;

Par téléphone / fax : +33 1 56 65 85 60 ; ou

Par mail : Compliant@Amethis.com.

Amethis s’engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

 Ø Dix jours ouvrables maximum à compter de l’envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ; et

 Ø Deux mois maximum entre la date d’envoi de la réclamation et la date d’envoi de la réponse au client.

À défaut d’arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur concerné.

Les modalités d’une telle action sont précisées dans le politique de traitement des réclamations de Amethis jointe à la lettre de mission fournie lors de la contractualisation.

Le médiateur à contacter est celui de l’ANACOFI, 92, rue d’Amsterdam 75009 Paris.

En cas d’échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

**PREFERENCES EN MATIERE DE DURABILITE**

(Article 2, point 24 du Règlement (UE) 2019/2088)

Dans le cadre de son processus de sélection des instruments financiers, Amethis procède à la prise en compte des facteurs de durabilité, à savoir ce qui relève des questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l’homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption. Cette prise en compte des facteurs de durabilité sera guidée par vos préférences en matière de durabilité. Il est alors possible que le processus de recherches d’opportunités n’intègre pas ces critères de durabilité si vous êtes indifférent vis-à-vis de ces derniers.

**MODIFICATION SUBSTANCIELLE DU DOCUMENT D’ENTREE EN RELATION**

(Article 325-10 du RG AMF)

Amethis vous informera en temps voulu de toute modification importante ayant une incidence significative sur le conseil fourni du présent document.

Cette notification doit être faite sur un support durable.

**DATE ET SIGNATURE**

Rédigé en deux exemplaires, dont l’un a été remis au client.

**Le client :**

|  |  |
| --- | --- |
| \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Fait à : Date :  |  |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Fait à :
Date :

**Le conseiller :**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Amethis Advisory SAS**

Représenté par

Fait à :
Date :